Rapport spécial sur la gestion des situations d'urgence en Ontario – Intervention contre la pandémie

Rapport spécial de 2020

Pourquoi avons-nous effectué cet audit?

- Dans notre audit de 2017 intitulé Gestion des situations d'urgence en Ontario, nous avons constaté que la province n'était pas préparée adéquatement à faire face à une situation d'urgence.
- Alors que nous effectuions notre suivi continu de cet audit plus tôt cette année, la pandémie de COVID-19 a frappé l'Ontario. Nous avons décidé d'élargir notre travail de suivi pour évaluer la participation du Bureau provincial de gestion des situations d'urgence (GSUO) à l'intervention de la province contre la COVID-19. Il s'agissait notamment d'examiner les leçons apprises en matière de pandémie qui peuvent être appliquées pour améliorer l'intervention de GSUO à l'avenir.

Pourquoi cet audit est-il important?

- Les faiblesses des programmes de gestion des situations d'urgence à l'échelle de la province et de la surveillance et de la coordination des programmes de gestion des situations d'urgence par GSUO pourraient rendre l'Ontario encore plus vulnérable en cas d'urgence à grande échelle.
- Un des objectifs essentiels pour la mise en œuvre rapide de nos recommandations datant de 2017 était que la province soit mieux préparée à l'éventualité d'une situation d'urgence de grande importance, laquelle est survenue avec la pandémie de COVID-19.

Nos constatations

- Près de 3 ans après la publication de nos recommandations, seulement 4 (soit 11 %) des 36 mesures recommandées dont le ministère du Solliciteur général était responsable ont été mises en oeuvre. Ce ministère supervise GSUO.
- Le ministère de la Santé est le responsable désigné de la COVID-19 parce qu'en vertu du décret qui désigne les responsabilités pour les situations d'urgence, il est responsable des urgences liées à la santé humaine, aux maladies et aux épidémies. Le ministère du Solliciteur général est toutefois responsable de « toute urgence qui exige la coordination de la gestion provinciale des situations d'urgence ». Étant donné que la COVID-19 constituait une urgence déclarée par la province, GSUO aurait dû jouer un rôle beaucoup plus important dans l'intervention d'urgence.
- Compte tenu du changement majeur de direction au sein de GSUO, des plans d'urgence désuets et du manque de personnel, lorsque la pandémie de la COVID-19 a frappé l'Ontario, la province n'était pas en mesure d'activer la structure d'intervention provinciale dans son plan d'intervention d'urgence. Il a plutôt embauché un consultant externe pour créer une nouvelle structure de gouvernance. Contrairement à l'Ontario, d'autres provinces ont activé leurs structures d'intervention et leurs plans d'urgence existants. La nouvelle structure de gouvernance provinciale n'a pas conféré à GSUO un rôle important.
- En vertu de la loi, le principal organe de gouvernance de la gestion des situations d'urgence en Ontario est le Comité du Conseil des ministres pour la gestion des situations d'urgence (le Comité), qui doit se composer de huit députés et du premier ministre. Le Comité ne s'était pas réuni depuis plusieurs années jusqu'en novembre 2019, pour une réunion préliminaire. Le Comité sous cette forme s'est réuni seulement trois fois durant la première vague de la pandémie. Les réunions ont consisté en grande partie en des mises à jour, aucun procès verbal n'a été rédigé et il n'existe pas de document consignant les décisions prises le cas échéant.
- GSUO ne comptait que huit agents sur le terrain, qui étaient déjà accablés par les tâches qui leur étaient confiées, ce qui les empêchait de s'acquitter de leur responsabilité de soutenir les 444 municipalités de l'Ontario. Le nombre d'agents sur le terrain était 100 % plus élevé en Alberta et 360 % plus élevé en Colombie Britannique.
- L'état de préparation de la province en cas de situation d'urgence doit encore être considérablement amélioré en raison de l'absence d'une stratégie de dotation en personnel d'appoint, de l'absence d'ententes en place pour les ressources comme l'équipement de protection individuelle, de plans d'intervention désuets et de l'absence d'exercices récents pour les plans d'intervention d'urgence. Ces lacunes ont eu un impact sur l'intervention d'urgence de la province face à la pandémie.

Conclusions

La capacité de l'Ontario à intervenir rapidement et efficacement en cas de situation d'urgence liée à la COVID-19 aurait été nettement mieux appuyée par GSUO si des améliorations proactives et préparatoires avaient été apportées aux plans, politiques et procédures de gestion des situations d'urgence de la province au cours ces dernières années, y compris la mise en oeuvre de nos recommandations d'audit de 2017.

Consultez le rapport à l'adresse www.auditor.on.ca